



Locale:

Financer un projet d'accompagnement
des parents

1^{er} trimestre 2019

réseau d'accompagnement des

PARENTS



Sommaire

Présentation et dialogue autour des financements proposés par :

- La Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin
- La Mutualité sociale agricole
- La ville de Strasbourg
- Le Conseil départemental et l'Etat



Les financements Caf,
Nathalie CURTET, chargée de mission
parentalité





Dispositif CLAS-REAAP: Agir avec les parents, pour les enfants

Schéma Départemental
d'Accompagnement des

PARENTS

L'appel à projets 2019 - 2020

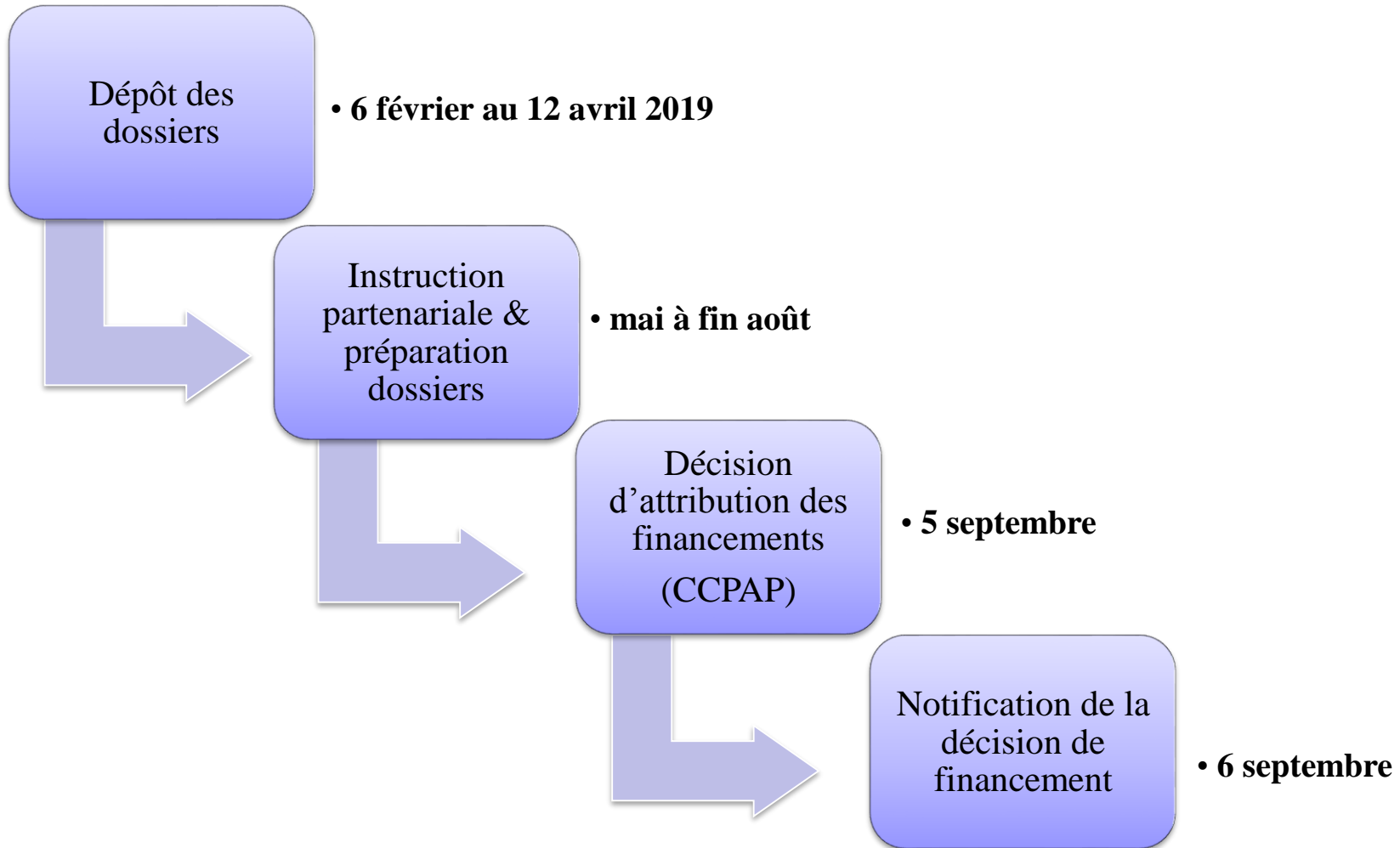
« Des actions pour accompagner tous les parents » (CLAS – REAAP)

- **Un appel à projets partenarial** : Géré dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents, par le CCPAP*
- **Un appel à projets regroupant 2 dispositifs fonctionnant en année scolaire:**
 - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
 - Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- **Un appel à projets périodique** : Un calendrier à respecter

*CCPAP = *Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents*



Calendrier de l'appel à projets (CLAS – REAAP)



L'appel à projets (CLAS – REAAP)

Les axes prioritaires d'intervention

Les projets soutenus visent à accompagner prioritairement les parents :

- aux périodes charnières de la scolarité de leur enfant ;
- dans leur relation avec l'établissement scolaire de leur enfant ;
- au niveau de la sensibilisation aux usages numériques ;
- dans la prévention et la gestion des conduites à risques de leur enfant ;
- dans leurs relations avec leur enfant, notamment adolescent.



L'appel à projets (CLAS – REAAP)

Les grands principes d'intervention

- 1) Des actions collectives pour et avec les parents et au profit des enfants
- 2) Des actions respectant les principes d'égalité et de laïcité
- 3) Des actions construites en partenariat : Les acteurs sont invités à prendre part au Réseau d'Accompagnement des Parents pour mutualiser leurs bonnes pratiques.

Plus d'information sur www.reseaudesparents67.fr



Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Critères d'éligibilité

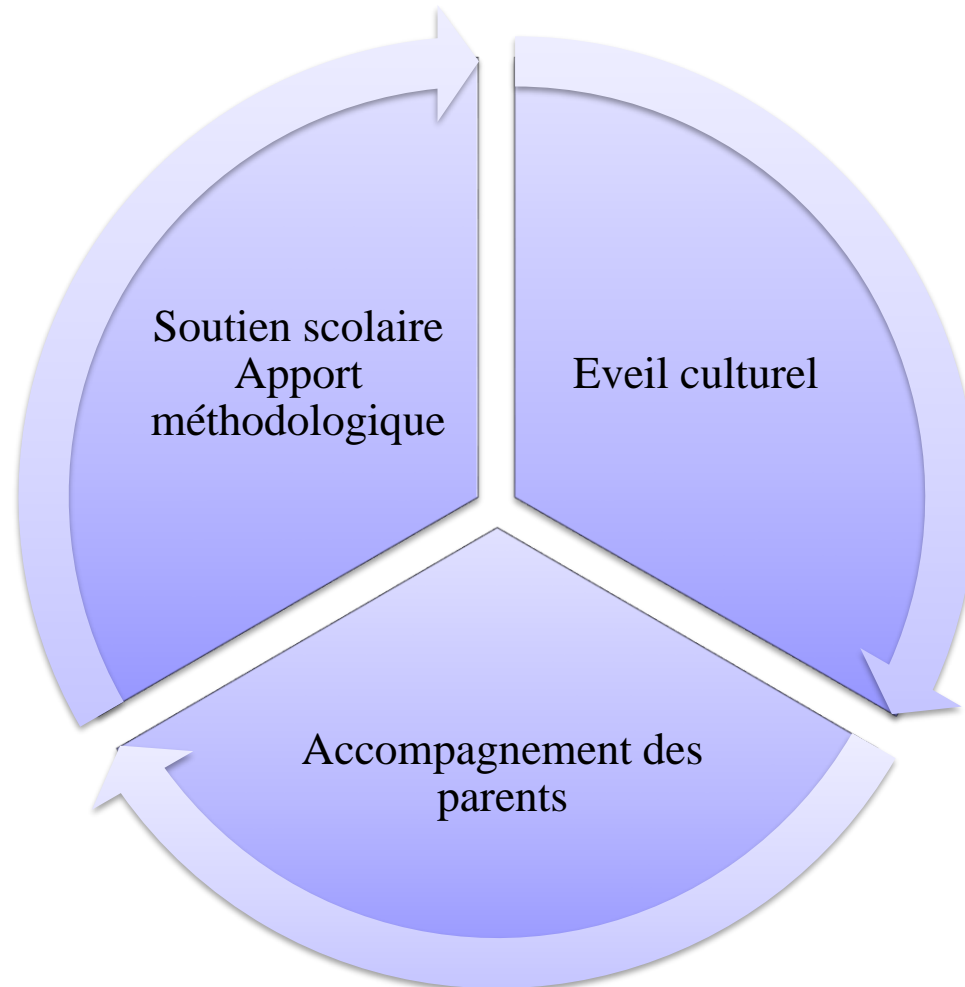
- **Public cible** : Enfants de l'école primaire au lycée
- **Périodicité** : Année scolaire
- **Déroulement** : En dehors du temps de l'école
- **Objectif** : Faciliter les relations entre les familles et l'école
- **Organisation** : Groupes de 5 à 15 enfants, (idéalement 10 enfants)



Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Critères d'éligibilité

Articulation des actions autour de 3 volets



Les actions doivent respecter la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité (2001) :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_1_.pdf

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Modalités de financement

Possibilité de **co-financement** :

- **Caf** : actions en direction des élèves de l'école élémentaire, du collège ou du lycée ;
- **Conseil Départemental** : actions en direction des collégiens ;
- **Etat** : actions au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;
- **Collectivités**



Le Réseau D'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Critères d'éligibilité

- **Public cible:** Parents (et enfants le cas échéant)
- **Périodicité :** Année scolaire
- **Objectif:** Permettre aux parents de trouver des réponses à leurs interrogations éducatives grâce à des échanges entre pairs

Les actions doivent respecter la charte du REAAP. Cf. circulaire REAAP du 07/02/2012, annexe 4

<http://www.reseaudesparents67.fr/UserFiles/File/se-documenter/circulaire/circulaire-reaap-7-02-2012.pdf>

Rubrique « Ressources », Circulaires



Le Réseau D'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Critères d'éligibilité



Le Réseau D'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Modalités de financement

Possibilité de **co-financement** via une subvention pouvant couvrir jusqu'à 100% du projet

- **Caf** : Tout territoire
- **Msa** : Territoires ruraux



L'appel à projets (CLAS – REAAP)

Construction des projets CLAS ou REAAP

Besoin d'un soutien méthodologique ?	Contactez l'animateur du réseau	animation@reseaudesparents67.fr
Besoin d'une information sur les modalités de financement ?	Contactez la Caf	accompagnement-des-parents.cafstrasbourg@caf.cnafmail.fr



Autres dispositifs



Schéma Départemental
d'Accompagnement des

PARENTS

Parents, Elancez-vous !

➤ **Un appel à projets :**

- valable pour des projets réalisés avant le **31 décembre 2019** ;
- à l'initiative des parents ou d'une association de bénévoles ne disposant pas de salariés (ex : association de parents d'élèves), soutenus par une structure relais ;
- **non limitatif** (possibilité de déposer plusieurs projets) ;
- aide forfaitaire de **1 000 €** ;
- dépôt des dossiers :

accompagnement-des-parents.cafstrasbourg@cnafr.cnafrmail.fr

- ## ➤ **Objectif :** Répondre à un besoin exprimé par les parents en termes de soutien à la parentalité

Toute
l'année
2019

Dépôt des
dossiers



Elance-toi !

➤ Un appel à projets :

- valable pour des projets réalisés avant le **31 décembre 2019** ;
- **élaborés avec un ou plusieurs adolescents** ;
- Projet déposé par une association avec l'appui **d'un adulte référent** qualifié ou expérimenté dans le domaine de la jeunesse ;
- Aide forfaitaire de 1 000 € (ne peut excéder 80% du projet)
- dépôt des dossiers :

action-sociale@cafstrasbourg.cnafmail.fr

➤ **Objectif** : favoriser l'autonomie et susciter l'initiative et la prise de responsabilité.

Toute
l'année
2019

Dépôt des
dossiers



D'autres financements

- Animation de rue
- Fonds publics et territoire
- Fonds spécifique dédié à un appel à projet ciblé "handicap"

⇒ Vers la pluri-annualité des financements

⇒ De Parents élanchez-vous au financement REAAP

Les financements MSA,
**Geneviève LESPRIT, Responsable de l'offre de
services de l'action sociale**



MSA

Mutualité sociale agricole

- Régime spécifique avec guichet unique : prestations familiales, CPAM, CARSAT, Ursaf
- 1 service Santé au travail : prévention
- 1 service Action sociale: avec animation des territoires, en lien avec les élus et les besoins des territoires remontés par les élus
- Actions thématiques:
 - Santé des tous petits aux séniors
 - Famille
 - Emploi
 - Insertion
 - Accompagnement
- ... toutes sortes d'actions



MSA

Le service d'action sociale

- avec un budget Alsace qui diminue d'année en année: 2019 ~1 million 7
- Régit par un règlement de prestations extralégales + secours d'urgence pour accompagner l'accès à la santé
- **CPASS** (comité paritaire d'Action Sanitaire et Sociale) plénier: financement d'actions collectives réparties en 4 domaines: santé, famille, retraite/prévention séniors, emploi/ insertion



MSA

Obtenir un financement

- Qui peut déposer un dossier?
 - toutes structures d'action médicosociale peut déposer une demande via l'adresse mail: actionsociale@alsace.msa.fr
 - Transmission d'un CERFA à compléter pour adresser la demande + pièces à joindre (inscription au tribunal, statuts de l'association, rapport d'activités de l'année précédente, RIB norme IBAN)
 - Demande soumise en CPAS (donc aux élus)
- Calendrier:
 - demande à déposer 6 semaines avant chaque CPAS
 - Prochaine a lieu le 17 juin, donc dépôt 25 mai



MSA

Obtenir un financement

- Critères d'éligibilité:
 - Action qui se déroule sur le territoire et a un impact sur celui-ci
 - Les co-financement sont encouragés: important de les indiquer dans le budget prévisionnel même s'ils ne sont pas encore obtenus
- Préciser si des adhérents (exploitants agricoles, viticulteurs, certains paysagistes, coopératives agricoles, organismes paritaires agricoles, salariés MSA, chambre agricole, crédit agricole, groupama, sucrerie d'Erstein, fermes auberges, ...) MSA bénéficieront de cette action
- Montant: pas de limite
- Calendrier: septembre décembre, juin



Les financements Ville de Strasbourg,

Estella KLEIN, Adjointe au Directeur de projet à la Direction de projet politique de la Ville

Régis GIUNTA, Chef du service périscolaire et éducatif à la Direction de l'enfance et de l'éducation



Contrat de Ville



- **Un dispositif qui a pour but de réduire les inégalités territoriales et de mener une politique d'action positive envers les 18 Quartiers Prioritaires de la Ville situés sur l'Eurométropole de Strasbourg**
- **Une déclinaison d'objectifs territoriaux et thématiques :**
 - **Dans des conventions d'application territoriale (1 par QPV)**
 - **Dans les 20 programmes thématiques**
- **Un enjeu majeur : Améliorer les conditions de vie des habitants**
- **Une ingénierie de projet portée par l'Eurométropole de Strasbourg**



Contrat de Ville



- **Un appel à projets partenarial** : Géré dans le cadre du Contrat de Ville liant 43 partenaires signataires dont la CAF, l'Etat, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Région Grand-Est, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, les bailleurs sociaux...
- **Un appel à projets intégrant une redirection vers les autres dispositifs de droit commun si nécessaire** :
 - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
 - Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
 - Le Contrat Local de Santé II (CLSII)
 - Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance
 - Les autres financements de droit commun de l'Etat
- **Un appel à projets périodique** : Un calendrier à respecter identique à celui du REAPP



Contrat de Ville



➤ Des critères d'éligibilité :

- Les projets doivent répondre aux objectifs énoncés dans les conventions d'application territoriale et/ou dans les programmes thématiques
- Le public cible doit correspondre a minima à 50% d'habitants de QPV

➤ Un site dédié pour déposer une demande de subvention :

- Site du CGET/Subventions/déposer une demande de subvention
 - <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

➤ Contacts : Estella KLEIN, Direction de Projet Politique de la Ville Eurométropole de Strasbourg



Les financements Conseil départemental,
Emmanuelle KONE, chargée de mission
parentalité



Orientations politiques

Elaboré avec des acteurs de terrain, Voté par le conseil élu

- Le schéma enfance jeunesse famille 2018-2021 « un avenir pour nos enfants », accessible en ligne sur le site du Département du Bas-Rhin et en document ressource sur le site du Réseau des parents 67.
- Le schéma d'accompagnement des parents, en cours de révision
- Les priorités et orientations partagées et transversales des stratégies nationales : du plan pauvreté précarité et plan de lutte contre les violences, de la stratégie nationale « dessine moi un parent »



- Le(s) financements: nature, principe
- Critères d'éligibilité
- Formulaire, dossier: <http://www.bas-rhin.fr/e-services>
- Montant
- Calendrier
- Contact : emmanuelle.kone@bas-rhin.fr et le responsable de l'UTAMS de votre secteur



Pour élaborer son projet

Prochain rdv pour :

- identifier les partenaires à solliciter : qui ? pour jouer quel rôle ? comment l'associer ?
 - affiner son projet : préciser, cibler avec davantage de pertinence
 - apprendre à argumenter, à "vendre" son projet en utilisant les éléments de langage adaptés en fonction du partenaire que l'on essaie de convaincre
- Matinale dédiée à l'outil ***Les 7 partenaires*** conçu par l'association **Par enchantement** : **vendredi 15 mars** (+1 si demande)
- Inscription



Echanges – questions

Question: Le financement REAPP peut-il être sollicité pour le paiement d'une prestation?

Réponse: *Oui, cela est possible.*

Q: Le financement REAPP peut-il être sollicité pour l'achat de matériel?

R: *Si la structure a besoin de matériel pour mettre en place son action parentalité, la Caf peut financer ce matériel. Il s'agit d'une étude au cas par cas. Il faut, bien sûr rester dans la limite du raisonnable. Pas de financement pour du matériel par exemple.*

Q: J'ai du retard dans la mise en œuvre de mon action: peut-on la décaler pour la mettre en place en octobre ou doit-elle obligatoirement se tenir avant fin juin?

R: *Pour bénéficier du financement 2018-19, l'action doit se tenir avant fin juin. Si elle est reportée au second semestre, une nouvelle demande de financement devra être déposée pour l'année 2019-2020.*



Echanges – questions

Q: Une communauté de commune peut-elle déposer un dossier REAAP ou CLAS ?

R: *Oui, cela est possible.*

Q: Pour un même projet, peut-on déposer une demande de financement à plusieurs financeurs?

R: *Oui, sauf pour les projets CLAS et REAAP qui fonctionnent déjà en co-instruction. Le cofinancement est encouragé, mais attention au double financement qui n'est possible !!*

Q: Comment choisir quelle somme on demande et comment on répartit les demandes adressées à chaque financeur?

R: *En fonction des domaines de compétences de chaque financeur.*

Voir **document ci-joint** sur les compétences des collectivités territoriales

Q: Quel niveau de détail faut-il donner dans le projet: doit-on déjà connaître le nom de l'intervenant par exemple?

R: *Non, cela n'est pas nécessaire. Si la commission a besoin de complément, elle revient vers les acteurs courant juin/début juillet*



Echanges – questions

Question: Pour un gestionnaire de structure petit enfance qui a un projet à destination des parents, doit-il déposer un REAAP ou un Fonds et territoire?

Réponse: *Cela dépend du projet, au cas par cas.*

Q: Qu'en est-il des actions 'sorties en familles' non financées jusque-là?

R: Ces actions ne sont, en effet, pas financées au niveau des droits d'entrée. L'année prochaine la Caf mettra à disposition une liste des actions non financées pour une meilleure lisibilité.

Le CD précise que pour les actions culturelles la mission Culture tourisme du CD peut mettre en lien pour des tarifs sociaux notamment.

Pour les actions culturelles, l'association Tôt ou t'Art est également un bon relais.

Les musées proposent également des entrées gratuites une fois par mois.

Q: Un projet peut-il être déposé par un service type AEMO?

R: *Oui s'il répond aux critères d'éligibilité et propose une action spécifique autre que la mission habituelle du service. Il est fortement encouragé de s'appuyer sur les réseaux locaux.*



Echanges – questions

Question: Quels sont les délais de réponse à ces demandes de financements?

Réponse: *Pour les projets CLAS-REAAP: voir agenda.*

Pour Parents Elancez-vous, Elance-toi dans un délai de 1 mois.

Pour les financements CD en fonction des dates des commissions plénières. Pour la MSA dans le mois / mois et demi suivant le CPASS.

Q: Parents Elancez-vous peut-il être sollicité par des parents membres d'un centre social?

R: *oui; il faut que la demande émane des parents.*

Q: Un projet d'aménagement d'un "espace doux" à destination notamment des enfants porteurs de handicap en crèche, peut-il être financé par la Caf?

R: *C'est possible: la Caf pourra intervenir au titre de l'investissement sur le Fonds publics et territoires qui sera publié prochainement.*

L'ensemble des informations relatives aux financements sont régulièrement publiées sur le site du réseau des parents.



Echanges – questions

Question: Vers qui se tourner, dans le cadre d'un accueil de jeunes enfants, lorsque l'on s'interroge sur un enfant et un éventuel handicap?

Réponse: *vous pouvez faire appel au centre de Ressources Petite enfance pour une éventuelle observation/évaluation. : <https://www.aapei-strasbourg.fr/etablisements/centre-ressources-petite-enfance-et-handicap/>*

Q: les financements MSA visent le collectif: une permanence de médiation familiale à destination des couples, parents et école (tout public, pas uniquement injonction du juge)

R: toutes les demandes sont étudiées dans la mesure où elles concernent un projet à caractère sanitaire et social et à but non-lucratif

Retrouvez l'ensemble des informations relatives aux financements régulièrement publiées sur le site du Réseau des parents:

<https://www.reseaudesparents67.fr/fr/accueil.html>



Merci pour votre attention

Laura BITEAUD, cheffe de service, lbiteaud@udaf67.fr

Nathalie CURTET, chargée de mission parentalité la Caf du Bas-Rhin,
nathalie.curtet@caf.fr

